



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE **REGLEMENT**

**Règlement technique et
sportif de**

Rame Traditionnelle



Applicable dès réception Edition **Mars 2026**

SOMMAIRE

Article1 - Introduction ...1 – Obligations des clubs	3
Article 2 - Licences	3
Article 3 – La Barque	4
Article 4 – Les inscriptions	
1 – Championnat de France.....	5
2 – Coupe de France.....	5
Article 5 – l'équipage	
1- Remplacements...	6
2- Doublages	7
3- Catégories	7
Article 6 – Les arbitres	
1- Contrôle installations et matériel.....	9
Article 7 – Discipline	9
Article 8 – Compétitions	
1 – Clubs organisateurs. Sites	10
a – Site.....	10
b – nombre de bateaux.....	10
c – Repas.....	10
d – ergomètres.....	10
e – intempéries.....	11
2 - Parcours.....	11
3 –Tirages.....	11
4 – Pénalités.....	12
5 – Procédure de départ.....	13
6 – Course.....	13
7 – Chronométrage.....	14
Article 9 – Coupe de France	
1 - Participants – 2 Engagements.....	14
3 – Titre.....	14
4 – Parcours Coupe de France.....	14
5 – Tirage Coupe de France	15
6 – Intempéries	15
Article 10 – Championnat de France	
1 – Déroulement. 2 Nomination des bateaux.....	16
3 – Classement Manche et Général.....	17
4 – intempéries – perturbations.....	17
Article 11 - Challenge Nicollin 1 Attribution des points.....	17

Article 1 - Introduction

La rame traditionnelle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Joute et de Sauvetage Nautique et des ligues qui la composent.

1 - Obligation des clubs

Les responsables de clubs ont l'obligation de faire connaître à leurs membres le règlement et le cahier des charges validés, ainsi que les conditions d'extensions de garanties d'assurances et de participation.

Il est demandé à tous respect et civisme sur les sites de course. (Application de la charte d'éthique et de déontologie et du contrat Républicain).

Obligation du respect du matériel fourni, tenue correcte exigée pour toutes et tous, (tenue définie au règlement pour les athlètes) sans éléments distinctifs d'une attache politique, syndicale ou confessionnelle.

Article 2 – Licences

Les concurrents filles et garçons issus de l'Union Européenne peuvent participer aux Epreuves du championnat et Coupe de France, et un ou une participante non issue de l'Union Européenne par équipe, sous condition d'être licencié FFJSN, et de respecter les articles du règlement intérieur s'y afférent.

Les participants sont licenciés à la FFJSN par l'intermédiaire de leurs clubs, eux-mêmes affiliés aux ligues et à jour de certificat médical de non contre-indication (tampon médical sur la licence ou **certificat original** du médecin joint à l'inscription avec la licence) le certificat médical est valable 1 an.

Attention de veiller à la date de délivrance lorsqu'elle chevauche une année.

Les licences doivent être plastifiées et signées, la carte d'identité peut être demandée pour vérification par les arbitres.

Concernant les jeunes de 16/17 ans, il est demandé de fournir une autorisation parentale du parent légal et les renseignements de la fiche d'adhésion fédérale en plus du certificat médical annuel. Cette autorisation parentale doit être faite jusqu'à sa majorité, date d'anniversaire.

En cas de sur classement ces deux autorisations doivent mentionner l'autorisation au sur classement.

Les photos des licences doivent être changées tous les 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

Le numéro de licence ne change pas (sauf perte ou vol signalé à la FFJSN si on ne retrouve pas le numéro initial).

- Un complément de rédaction de l'article 29 du règlement intérieur, qui implique aucune participation pour des équipes non à jour de licences, de certificats médicaux et autorisations parentales (si nécessaires) et au dépôt tardif des classeurs, de classeurs non triés ou non à jour à la date de la compétition.
- En cas de photo non conforme, les arbitres ont le droit de barrer la photo avec un crayon indélébile, l'athlète est autorisé à faire la course le jour même si ses autres documents sont conformes. Il doit présenter une licence avec photo conforme lors d'une prochaine compétition. A défaut, il ne pourra participer à aucune compétition rame et joute.

Les jeunes inscrits dans les clubs ou sociétés de rame traditionnelle peuvent bénéficier d'une licence école de rame traditionnelle jusqu'à 15 ans dans l'année, dont le prix modique est fixé par la fédération, et qui comporte toutes les garanties des licences adultes, avec les mêmes extensions de garanties. Mais cette licence ne permet pas la compétition officielle, pour l'instant.

Article 3 - La Barque

Les barques ont une longueur de 7,20 m sur 2,20 m de large. 3 bancs fixes. Elles sont mues par 6 rames en bois et une barre franche.

Interdiction de rajouter un quelconque élément sur les rames, les barques et les cales pieds sous peine d'exclusion de la course. Seuls sont tolérés une cale sur le cale pied et une sangle de serrage.

Le moule de fabrication homologué est celui de la FFJSN mis à la disposition des clubs selon la convention FFJSN et le constructeur choisit. Sur les nouvelles barques, possibilité d'avoir des bancs et des plats bords dans le moule.

Il est autorisé de ramer sur les llaguts en catalogue.

Article 4 – Les inscriptions

Les inscriptions se font sur les feuilles validées FFJSN, championnat de France ou coupe France.

Les clubs doivent présenter les licences sur le modèle de classeur validé FFJSN.

Championnat :

Les inscriptions des catégories des équipages non nominatives doivent être envoyées **avant le mardi 18 h de la semaine précédant la course**, auprès du secrétariat de la fédération et du président du pôle arbitrage, avec réserves et obligations éventuelles.

Après contrôle du club organisateur, le tirage effectué par le président des arbitres est adressé à tous les clubs participants, aux arbitres désignés et au bureau fédéral le jeudi de la semaine précédant la course au plus tard.

Les engagements nominatifs doivent être adressés le jeudi au plus tard auprès du secrétariat fédéral et du président du pôle arbitrage.

Le club organisateur doit adresser le nom des bateaux le mardi avant la course.

- Coupe de France :

La date butoir des inscriptions est donnée aux clubs par le président des arbitres de rame traditionnelle en accord avec le bureau fédéral (prévoir 3 semaines avant la date de la course)

Le tirage est réalisé la semaine avant la course, il est adressé à tous les clubs participants, aux arbitres désignés et au bureau fédéral.

Article 5 - L'équipage

-L'équipage se compose de 6 rameurs /rameuses partir de 16 ans dans l'année, et d'un barreur, plus un remplaçant par catégorie et par sexe (présentation de la carte d'identité pour les tamalous) obligatoirement licenciés FFJSN et remplissant les conditions obligatoires médicales et éventuellement d'autorisation parentale.

Chaque équipage doit porter les maillots de son club, ou blanc. Un équipage doit porter les couleurs identiques, un vêtement sportif, type short ou cuissard, des chaussures de sport, sans signe distinctif autre que ceux de son club.

Les rameurs et rameuses portent un bracelet au numéro de l'équipage posé sur chacune et chacun par un arbitre officiel désigné. Ces numéros et bracelets sont contrôlés à chaque embarquement.

Le barreur ou la barreuse peuvent être d'un club différent de celui qu'il dirige. Ils doivent être licenciés avec certificat médical de non contre-indication. Si le barreur ou la barreuse a moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire jusqu'à sa majorité. Il doit seulement barrer et ne doit en aucun cas intervenir dans l'action de rame de son équipage sous peine de disqualification.

Obligation d'une feuille d'engagement par équipage déposée avec les licences correspondantes classées avec les certificats médicaux et éventuellement les autorisations parentales. Les arbitres du sas d'embarquement sont chargés du contrôle. Ces classeurs sont rendus à la fin de la compétition.

Tous les concurrents et concurrentes, y compris les remplaçants, sont portés sur la feuille d'engagement déposée avant le début de la compétition. Pour faciliter le contrôle, le dépôt des classeurs doit être fait une demi-heure au moins avant la compétition, ou lors du briefing avec les arbitres.

1- Remplacements

Les remplacements doivent avoir lieu lors de la mi-temps entre les deux courses, sauf pour les remplaçants médicaux signalés, qui peuvent intervenir à n'importe quel moment.

Le ou la blessée doit fournir un certificat médical de non contre-indication et de guérison pour reprendre la compétition.

Le remplaçant et le remplacé accompagnés d'un responsable du club ou de barque, doivent venir se faire échanger leur bracelet en indiquant leur remplacement.

Un seul remplaçant peut rentrer (soit une fille, soit un garçon pour les mixtes et tamalous mixtes).

Une fille peut rentrer à la place d'un garçon en mixte et tamalou mixte, mais pas un garçon à la place d'une fille.

Toute personne remplacée est exclue de la compétition toutes catégories confondues.

Toute personne qui présente en compétition un malaise constaté par un arbitre en fonction suite à l'effort est exclu de la compétition, toutes catégories confondues. Le club peut aussi choisir de courir à 5 s'il n'a pas de remplaçant médical disponible.

Dans tous les cas, un certificat de guérison, d'aptitude et de non-contre-indication, daté postérieurement à l'accident et original (copies interdites). Il doit être remis aux arbitres du SAS pour recommencer une compétition.

Cas spécifique : lorsqu'un ou une compétiteur ou compétitrice doit s'absenter pour une raison grave avant de courir, et que l'équipe ne dispose pas de remplaçants, soit l'équipe part à 5 en étant classée, soit elle est complétée par un compétiteur ou une compétitrice d'un autre club, mais n'est pas classée.

2- Doublage

Les doubleurs sont autorisés, sauf dans une même catégorie, deux doublages maximums dans le délai de récupération inscrit au règlement médical fédéral et sous réserve qu'il n'engendre pas de retard dans le déroulement de la course. La responsabilité de faire courir des doubleurs sans le temps de récupération est sous la seule responsabilité des clubs, les arbitres ne pouvant pas connaître tous les doubleurs.

3 – Catégories

Les compétitions se déroulent en 7 catégories.

A - U 20

Rameurs et rameuses de 18 à 20 ans dans l'année, regroupés en une seule catégorie comprenant les hommes, filles et mixtes. Les équipes courent avec les autres catégories selon le tirage. Le classement est établi en appliquant sur le temps réalisé un coefficient pour l'équité soit :

- U20H coefficient 1
- U20M coefficient 0.95
- U20F coefficient 0.88

B - Féminines

(6 femmes) de 18 à 49 ans dans l'année.

C - Mixtes 3 femmes minimum et 3 hommes de 18 à 49 ans dans l'année.

D -Masculin

4 hommes minimum de 18 à 49 ans dans l'année.

E – Tamalous

Age supérieur ou égal 50 ans dans l'année 4 hommes minimum par équipe.

F - Tamalous mixtes

Age supérieur ou égal à 50 ans dans l'année et 3 hommes,3 femmes minimum.

G – Tamalettes

Age supérieur ou égal à 50 ans, dans l'année,6 femmes.

Les jeunes de 16/17 ans dans l'année peuvent compléter un équipage homme, femme ou mixte senior, avec autorisation parentale et certificat médical de sur classement de catégorie (original). Le certificat de sur classement doit être joint à la licence et présenté aux arbitres.

Les catégories sont déterminées pour l'année lors de la première course. En cas de moins de 3 équipages, les catégories sont regroupées et les classements déterminés par la commission de rame traditionnelle.

Article 6 – Les arbitres

Les ligues doivent déposer la liste officielle de leurs arbitres au secrétariat fédéral. Ils sont obligatoirement licenciés FFJSN.

Le jury de la table officielle est composé de 3 arbitres fédéraux minimum, et d'une personne secrétaire désigné par le club organisateur, chargé du tableau d'affichage des temps. Le Président du pôle arbitrage est président du jury, il désigne son remplaçant en cas d'absence.

Le club organisateur doit prévoir deux personnes chargées de l'embarquement sous l'autorité d'un arbitre désigné.

Le jury du SAS d'embarquement est sous la responsabilité un arbitre responsable du SAS (adjoint du président des arbitres) et composé d'un arbitre qui annonce les compétiteurs, un arbitre qui vérifie les licences ainsi que le tampon médical et éventuellement les autorisations de sur classement et d'autorisations parentales, un arbitre qui pose le bracelet au compétiteur vérifié. Puis sur le ponton 1 ou 2 arbitres qui ont à charge le déroulement de l'embarquement dans les bateaux, (ils ne doivent en aucun cas réceptionner et amarrer les bateaux).

Le jury apprécie seul les fautes de la barque, il peut consulter les membres de la commission nationale présent pour avis. Seul le président de club ou son représentant peut soumettre une réclamation hors décision de jeu déposée au président du jury et au secrétariat fédéral par écrit (formulaire donné par le président du jury) avec caution définie par la commission des finances fédérale (40 euros en 2026) qui est rendue en cas de réclamation justifiée.

Au-delà d'une réclamation non administrative, toute réclamation au jury doit être faite dans les 10 minutes après la course de l'équipage qui porte réclamation, la décision pourra être prise après convocation si nécessaire de la commission nationale de rame.

Les arbitres sont désignés 10 jours avant la compétition par le président du pôle arbitrage de rame traditionnelle après consultation de leurs disponibilités, avec copie au président national des arbitres et au bureau fédéral.

En cas d'absence des arbitres le jour de la compétition, le président du jury convoque les responsables des clubs présents qui nomment des personnes placées aux postes non décisionnaires, en nommant en priorité les éducateurs et entraîneurs détenteurs des brevets fédéraux.

En cas de manque d'effectifs par suite des indisponibilités, c'est la FFJSN et le président du pôle arbitrage qui effectuent cette démarche avant la course, avec réquisition.

Les rapports d'arbitres faisant l'objet d'observations disciplinaires ou d'accident doivent être adressés à la ligue du compétiteur et à la fédération sous 48 h.

Contrôle des installations et du matériel : Contrôle du site de course.

Article de RI fédéral.

Ce ne sont pas seulement les arbitres qui peuvent contrôler les sites et matériels.

Les membres de la commissions désignés par le président de la commission de rame traditionnelle, avec un ou des arbitres désignés par le président des arbitres de rame traditionnelle doivent effectuer les contrôles,

si possible avec du personnel pas trop éloigné du site pour éviter les déplacements.

Ce contrôle doit être effectué au plus tard la veille de la course afin de déterminer éventuellement les améliorations à apporter.

La feuille de contrôle doit être donnée au club organisateur, au président de jury et à la fédération.

Article 7- Discipline

En cas de mauvais comportement d'un ou plusieurs compétiteurs, ou de tout autre incident (spectateurs, officiels...) ceux-ci feront l'objet d'un rapport du président du jury au président de l'organisme de discipline de la ligue concernée, et à la FFJSN avec information au président de la ligue concernée, qui applique la procédure portée aux statuts fédéraux.

Un rapport peut être effectué par tout membre licencié FFJSN, officiel ou non à l'encontre de toutes personnes, officielles, arbitres, athlètes, spectateurs, supporters...

le rapport des arbitres ou les courriers adressés à l'organisme de première instance doivent mentionner tous les faits, et ne pas être seulement à charge d'une personne. Ils sont adressés immédiatement et sous 48 h maximum.

Article 8- Les compétitions

-Coupe de France sur 2 journées consécutives.

-Championnat de France sur 4 journées dans 4 ports différents avec 4 parcours différents choisi parmi ceux homologues. Ces conditions doivent être entérinées par la commission nationale.

-Les horaires des débuts des compétitions sont déterminés par la commission nationale en fonction du nombre de participants.

-Les équipages s'affrontent et sont chronométrés sur 2 passages inversés et sur 2 bateaux inversés de sorte qu'il n'y ait pas de contestation. Les équipes font toutes leurs passages sur les mêmes bateaux.

-En cas de casse d'un bateau, la commission nationale de rame validera le bateau de secours qui pourra rentrer en lieu et place du bateau hors service.

1 – Clubs organisateurs – Sites.

Les sites des diverses compétitions sont soumis à l'approbation de la Fédération après candidature des villes et des clubs organisateurs.

En cas de non candidature, sauf cause impérieuse ou gouvernementale, c'est la Fédération qui organise en réquisitionnant le matériel, le lieu et le personnel nécessaire selon les règles établies au règlement intérieur fédéral.

a – Site :

Le club organisateur doit installer le parcours conforme aux plans officiels des parcours homologués par la FFJSN (distance, taille des bouées, lignes d'eau...)

Il a aussi la charge d'installation des barnums du jury et du sas d'embarquement, et de la sono en conformité avec le cahier des charges de la FFJSN.

b -nombre de bateaux :

Au-delà de 30 équipages engagés, il est obligatoire de présenter 2 paires de bateaux en parfait état. Si le club en a la possibilité, il est conseillé de prévoir un bateau supplémentaire de passe.

c – Repas

Le nombre d'inscriptions aux repas des compétiteurs, compétitrices et accompagnants doit être déposé auprès du club organisateur dans le délai prévu sur son invitation à la course.

d - ergomètres

Si le club organisateur en a la possibilité, il peut installer des ergomètres à la disposition des rameurs et rameuses. A ce sujet, il est rappelé que ces appareils sont réservés en priorité pour l'échauffement des athlètes qui vont courir et non pas pour un décrassage après la course.

e– intempéries

En cas de mauvais temps prévu, alerte météo officielle orange, à partir du vendredi au plus tard, le club organisateur doit avertir tous les clubs participants et les officiels de l'annulation de la compétition.

2 – Parcours

Les parcours homologués par la FFJSN sont disponibles auprès du corps arbitral, du secrétariat fédéral et sur le site internet fédéral. Ce sont

- Virage Bâbord
- Virage tribord
- La Chaise
- La Boucle
- Le grand 8
- Le 360
- Le sprint (300 m)
- Le cul à cul
- Le capicul
- La poursuite Estaquéenne
- Le chinois

- Le parcours est matérialisé par des bouées conformes au cahier des charges. La matérialisation des lignes d'eau est faite de préférence par des bouées et non par une ligne d'eau flottante, qui peut se déplacer au gré du vent et de la houle.

3 – Tirages

Les tirages des catégories des manches de championnat doivent être équilibrées et en rotation.

Pour harmoniser les départs sans discrimination de catégories, les ordres de passage sont établis, dans la mesure du possible, de façon à ce que chaque catégorie passe une fois en début de tirage, une fois en milieu de tirage et une fois en fin de tirage.

Dans la mesure du possible, la finale reprend l'ordre du tirage de la première manche.

Pour la première manche du championnat et le premier tour de la coupe de France, le tirage est au sort. Pour les autres manches de championnat et les épreuves des qualifiés du dimanche matin, les concurrents (es) courent à la suite sur une même ligne d'eau :

Exemple : 10 équipes classées :

- Course 1 : équipe 5^{ème} (jury) contre équipe 10 -ème (large)
- Course 2 : équipe 4 -ème (jury) contre équipe 9 -ème (large)
- Course 3 : équipe 3 -ème (jury) contre équipe 8 -ème (large)
- Course 4 : équipe 2 -ème (jury) contre équipe 7 -ème (large)
- Course 5 : équipe 1 -ère (jury) contre équipe 6 -ème (large)

Pour le deuxième passage, on garde le même ordre en inversant les couloirs

Le président du club organisateur doit obligatoirement recevoir les tirages ainsi que les arbitres officiant et le bureau fédéral.

Si un lièvre est nécessaire, il est fait à la demande des arbitres parmi des volontaires des clubs présents.

4 – Pénalités

- Intervention du barreur dans l'action de rame : 20 secondes.
- Tout bateau qui n'effectue pas son parcours dans sa totalité : 20 secondes. Si l'intention de gagner du temps est avérée, la pénalité est portée à 3 minutes.
- se retourner sur le banc lors des virages : 20 secondes.
- rajouter dans le bateau un quelconque élément autre qu'une cale sur le cale-pied et une sangle de serrage : exclusion du rameur ou de la rameuse toute catégories confondues.
- virage à la bouée mal effectué : la bouée doit être attaquée et sortie sur le bon bord : 5 secondes.
- S'échauffer sur le plan d'eau de compétition : 5 secondes.
- Non-respect ou franchissement de la ligne d'eau : **la coque** ne doit pas franchir la ligne d'eau : 5 secondes.
- Gêne d'un équipage : l'équipage gêné pourra refaire le parcours, après une pause de 20 mn minimum, seul et sans lièvre. On garde le meilleur temps de l'équipage gêné. 5 secondes de pénalité pour l'équipage gêneur.
- Lâcher la corde avant le klaxon : 2 secondes.
- Non-respect de la procédure de départ : 2 secondes.
- Retard au départ des courses, 3^{ème} appel (5mn après l'arrivée de la course précédente) 2 secondes.
- Retard au départ de la course au 4^{ème} rappel : (8 mn après l'arrivée de la course précédente) pénalité de 20 secondes.

5 – Procédure de départ

-l'équipage arrivé doit céder son bateau immédiatement, en desserrant les cale pieds sous le contrôle éventuel d'un arbitre.

-Les athlètes doivent embarquer immédiatement, et se présenter avec leur barque directement au départ, sans détours ni perte de temps, sous peine de 2 secondes de pénalité.

- En cas de problème éventuel sérieux sur le matériel, l'équipage avertit les arbitres.

- Les barreurs saisissent la corde, et se mettent en place ; après leur mise en place, les arbitres, après avoir évalué le bon positionnement des barques, avertissent « **barreurs prêts** » signifiant que le départ sera donné dans les 10 secondes avec le klaxon.

-Si un problème survient après l'avertissement, le barreur ou la barreuse lève le bras et le départ est retardé. (En cas d'intempérie, le délai sera alors au maximum de 20 secondes).

Au coup de klaxon, le ou la barreuse peut lâcher la corde (interdiction de lâcher la corde avant : pénalité de 2 secondes).

6 - Course

Après le départ donné, l'équipage doit continuer sa course quel que soit l'incident qui se produise sur la barque sauf casse du gouvernail.

En cas de casse accidentelle et non volontaire de matériel, un second départ peut être donné sur demande de l'équipage 20 mn après son arrivée, si possible. L'équipage victime peut recourir seul et sans lièvre, le meilleur temps est retenu.

Les équipages sont invités à inspecter leur bateau avant le départ et doivent signaler au jury la non- conformité de leur embarcation (cale-pied, rame ou tolet défectueux).

Après le premier départ, les barreurs de la seconde course sont tenus d'aller s'accrocher au départ après avoir fait, auparavant, embarquer les rameurs dans le deuxième jeu de barque sans perte de temps.

Après l'arrivée de la première course, et le débarquement des rameurs, les concurrents de la troisième course doivent embarquer sur la demande de l'arbitrage immédiatement dans le jeu de barque devenu disponible, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la manche.

Sous réserve d'un problème à l'embarquement constaté par le jury, les sanctions suivantes sont appliquées :

- Au deuxième rappel : un avertissement.
- Les équipages qui ne sont pas en place après le 3° appel du jury ont une pénalité de 2 secondes (soit 5 minutes après le klaxon d'arrivée de l'équipage précédente).
- Au quatrième rappel, pénalité de 20 secondes

7- Chronométrage.

Si l'appareil de chronométrage principal (photo finish) ne fonctionne pas, nous effectuerons le double chronométrage (pupitre + chrono manuel) et la moyenne des deux temps est retenue.

Article 9 - LA COUPE DE France

1 – participants coupe de France

Les équipes voulant participer doivent verser une caution définie par la commission nationale des finances fédérale, par équipe, payable à la société organisatrice à l'inscription. Les équipes absentes ne seront pas remboursées de leurs cautions.

2 – Engagements Coupe de France

Les engagements déposés auprès du secrétariat fédéral et du pole arbitrage, 2 barques par catégorie et par club maximum.

Nom, numéro de licence, catégorie et nationalité sur la feuille d 'engagement (S'il y a un changement de nom, le faire au SAS d'embarquement avant le début de la compétition).

3 - Le titre

Le titre n'est donné que si trois équipes au moins sont engagées par catégorie.

4 - parcours coupe de France. Sont homologués :

- virage Bâbord
- Q à Q
- Capicul.
- la chaise

Chaque club organisateur choisit son parcours.

5- Tirage Coupe de France

Pour le 1^o tour dit éliminatoire, tirage au sort effectué par le pôle arbitrage.

Au 2^{ième} tour, le nombre des qualifiés est déterminé au prorata de 60 % environ si possible du nombre d'équipages engagés.

Une modification de ce nombre peut être faite après le début de l'épreuve en cas d'incident (météo...) la décision est prise par le président du club organisateur et le président du jury qui informent ensuite les clubs présents.

L'ordre de passage des qualifiés du dimanche matin est établi en fonction du classement des éliminatoires du samedi.

Exemple : 10 équipes classées :

- Course 1 : équipe 5^{ème} (jury) contre équipe 10 -ème (large)
- Course 2 : équipe 4 -ème (jury) contre équipe 9 -ème (large)
- Course 3 : équipe 3 -ème (jury) contre équipe 8 -ème (large)
- Course 4 : équipe 2 -ème (jury) contre équipe 7 -ème (large)
- Course 5 : équipe 1 -ère (jury) contre équipe 6 -ème (large)

Pour le deuxième passage, on garde le même ordre en inversant les couloirs.

Au 2^{ième} tour, sur deux passages dans les mêmes conditions, les 2 meilleurs chronomètres déterminent les finales par catégorie (2 passages) et les 3^{ème} et 4^{ème} chrono déterminent la petite finale (2 passages).

Pour les finales et petites finales, le meilleur chrono choisit son passage coté jury ou large en premier (chronos 1 et 3).

En cas d'ex aequo pour la 1^{ère} place, les 2 équipes refont un même parcours sur le même bateau, seul et sans lièvre (ou proposition d'un tirage au sort l'un choisit la barque, l'autre choisit le parcours).

6 - Intempéries :

En cas de mauvais temps ou de toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera reportée d'heure en heure jusqu'à 16 h le samedi après-midi.

En cas d'annulation du samedi, les épreuves commenceront plus tôt le dimanche matin,

avec une révision du système de qualifications en fonction du nombre d'engagés, en accord entre les responsables fédéraux.

En cas d'intempéries le dimanche matin, les 4 meilleurs chronos de chaque catégorie du samedi seront gardés pour faire les finales du Dimanche après midi

En cas d'annulation le samedi et le dimanche matin, la compétition est annulée, sans report (trop de frais).

Si une manche complète est réalisée, le classement de cette manche peut être pris en compte.

Selon la possibilité du site, prévoir un parcours de replis.

Article 10 - LE CHAMPIONNAT

1 - Déroulement

Les épreuves se déroulent sur 4 journées dans 4 ports différents, avec 4 parcours différents approuvés par la commission Fédérale. Les courses se déroulent chaque fois sur l'un des parcours homologués.

Pour que le championnat soit validé, il faut au minimum 3 journées de compétition.

Pour harmoniser les départs sans discriminations de catégories, les ordres de passages sont, par exemple :

1 ère manche : *tamalou et fille / mixte et tamalette / homme et mixte tamalou*

2 ème manche : *homme et mixte tamalou / tamalou et fille / mixte et tamalette*

3 ème manche *mixte et tamalette / homme et mixte tamalou / tamalou et fille*

4 ème manche *au choix, il est préconisé de terminer par les féminines et les*

Hommes.

2 – Nomination et nombre de bateaux

Les nominations sont faites en fonction de la barque à l'inscription. Exemple : MARSEILLE 1, MARSEILLE 2 en féminines.

Les points de MARSEILLE 1 ne peuvent être transférés à MARSEILLE 2 et vice et versa.

Nombre de bateaux illimités par clubs.

3 – Classement

- **Manche** : Le classement de la manche par catégories est déterminé par le cumul des deux temps réalisés.

- **Général** : Le classement général par catégories est déterminé par le cumul des temps réalisés au cours de toutes les manches validées.

Pour prétendre à un titre par catégorie, la barque doit être présente à toutes les épreuves. Une seule absence entraîne son élimination du classement final. Les rameurs et rameuses peuvent être différentes dans les manches.

L'obtention du maillot de champion de France est attribuée à la fin du championnat aux seules équipes qui ont effectuées toutes les épreuves au meilleur temps des cumuls des manches homologuées.

En cas d'ex aequo sur le classement final du championnat par catégorie, on effectue une nouvelle course, un équipage choisit le parcours et l'autre le bateau par tirage au sort.

4 – Intempéries, perturbations.

En cas de mauvais temps ou toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera momentanément arrêtée (sur décision de délibération du président des arbitres, du responsable de la compétition, et de la commission nationale de rame traditionnelle) d'heure en heure. En fonction de l'avancement de la compétition, la course sera annulée. Pas de décompte de points. Seuls les 3 journées restantes seront comptabilisées pour le championnat.

En cas de deuxième journée annulée, après concertation, une date ultérieure sera programmée le jour même pour terminer le championnat.

Article 11 – Challenge Nicollin

Le classement général des clubs (challenge Nicollin) est calculé selon le cumul des points par catégories de toutes les manches.

1 - Attribution des points.

Les points sont attribués aux équipages en fonction du nombre d'engagés par catégorie le jour de la manche.

Exemple :

1ère manche : 10 équipages homme, le 1er a 10 pts, le 2ème 9 pts etc ...

2ème manche : 9 équipages homme, le 1er a 9 points, le 2ème 8 pts etc ...

L'équipage qui n'a pas fait la totalité des manches n'est pas classé. Ses points ne sont pas redistribués de plus les points précédemment acquis par cet équipage sont déduits du cumul des points du club dont il fait parti.

12 – Catégorie Grand Tamalous , Tamalettes et tamalous mixtes

Monsieur Meunier présente un projet de bonifications de points pour les grands tamalous qui sera à l'essai pour 2026. Avec analyse pour mise en place en 2027.

Mary- Claude Mulot, secrétaire générale

Anne-Lise Perret, présidente

